



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le vendredi 22 mars 2019

## Renouvellement de la location du droit de chasse sur le domaine public fluvial - Lots de la Loire et de la Vilaine : Les candidatures doivent parvenir le 26 avril au plus tard

La location du droit de chasse sur le domaine public fluvial fait l'objet d'un renouvellement pour les lots de la Loire (n°1, n°3 et n°5) et les lots de Vilaine (n°23 et n°24). Le renouvellement, d'une durée de 9 ans, couvrira la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2028. Les personnes intéressées doivent déposer leurs candidatures au plus tard le 26 avril - soit dans les 30 jours qui suivent cette publication de l'avis d'adjudication.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à :

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
**Service Eau, Environnement**  
**Unité Biodiversité**  
**10 Boulevard Gaston Serpette**  
**B.P. 53 606**  
**44 036 NANTES CEDEX 1**

Retrouvez toutes les informations sur la liste des pièces à fournir, les délimitations des lots de chasse et le cahier des clauses spéciales sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique, rubrique [« Location du droit de chasse sur le domaine public fluvial »](#).

**Préfecture de la Loire-Atlantique**  
6 quai Ceineray - BP 33515  
44 035 NANTES

**Service de la communication interministérielle**  
02 40 41 20 91 / 92  
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr  
www.loire-atlantique.gouv.fr



 **Préfet des Pays de la Loire,**  
préfet de la Loire-Atlantique